



En quête d'un refuge

L'immigration au Canada avant, durant
et après l'Holocauste



UNE BRÈVE HISTOIRE des politiques d'immigration au Canada

L'histoire des politiques migratoires canadiennes se caractérise par une série de mesures restrictives qui ont évolué au fil du temps. Après la Confédération de 1867, le Canada avait peu de restrictions explicites quant aux profils des nouveaux arrivants admis, mais dans les faits, ses politiques encourageaient l'immigration de personnes blanches en bonne santé. Elles sont toutefois devenues de plus en plus discriminatoires : en adoptant la *Loi sur l'immigration* de 1869, le gouvernement fédéral a imposé des critères de sélection qui se fondaient sur la classe sociale, l'aptitude physique et l'origine des immigrants. Parmi les politiques qui ont suivi, on compte la *Loi de l'immigration chinoise* de 1885 – par laquelle était imposée une taxe d'entrée aux immigrants chinois – et la *Loi de l'immigration chinoise* de 1923, interdisant leur entrée au pays jusqu'en 1947.

En 1919, la *Loi sur l'immigration* avait été révisée afin de restreindre l'entrée au pays des groupes considérés comme « indésirables », car, selon les législateurs, certaines populations représentaient un risque pour la santé globale et l'économie du Canada. Si l'on jugeait qu'un groupe ne saurait s'adapter aisément à la société canadienne, ses membres pouvaient se voir refuser l'entrée au pays. Les personnes originaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, par exemple, n'avaient pas le droit d'immigrer au Canada. En 1923 et en 1931, des décrets ont été publiés pour limiter encore davantage l'immigration au pays : seuls étaient acceptés les fermiers expérimentés, les personnes qui avaient un père ou un mari vivant déjà au Canada ainsi que les citoyens des États-Unis ou d'un pays du Commonwealth. Les programmes d'immigration permettaient des exclusions arbitraires qui témoignaient des attitudes racistes et antisémites de la législation canadienne au moment de leur mise en œuvre. L'antisémitisme, parmi d'autres formes de racisme et de xénophobie, était très répandu au Canada durant la première moitié du XX^e siècle. Voici quelques exemples de ces manifestations au pays pendant cette période : discrimination à l'embauche, accès refusé à certains logements, et interdiction d'être membre de certains établissements publics et de certains centres de loisirs.

En Allemagne, à partir de 1933, le parti nazi a promulgué une série de mesures antisémites afin d'isoler, de persécuter et, ultimement, d'assassiner la population juive d'Europe. Dans certains pays européens s'alignant sur la législation allemande, des lois similaires visant les Juifs ont été mises en place. Comme d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné la politique discriminatoire de l'Allemagne ; toutefois, cette prise de position du Canada n'a eu aucun effet sur ses propres critères d'admission au pays, qui sont restés inchangés. Bien que le Canada n'ait jamais officiellement fermé ses frontières aux Juifs d'Europe durant les années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale et durant ce conflit, l'immigration juive au Canada était limitée en raison d'attitudes antisémites répandues et de politiques d'immigration restrictives. Dans une lettre écrite en 1933, un fonctionnaire du gouvernement canadien déclare même qu'« une application stricte des règlements existants en matière d'immigration n'apportera aucune solution, en ce qui concerne le Canada, aux problèmes des Juifs ou d'autres réfugiés¹ ». Entre 1933 et 1947, le Canada n'a admis que 5 000 Juifs. Durant cette période cruciale, le bilan du Canada concernant l'accueil de réfugiés juifs a été le pire de tous les pays occidentaux.

Pour en apprendre davantage sur l'histoire de ces politiques restrictives, visitez [cette page de l'Encyclopédie canadienne](#).

¹ Musée canadien de l'immigration du Quai 21. « "La réglementation existante en matière d'immigration n'offrira aucune solution" : Le MS Saint Louis dans le contexte canadien ». <https://quai21.ca/recherche/histoire-immigration/canada-et-st-louis>

L'ANNÉE 2024 MARQUE LE 85^E ANNIVERSAIRE DU REFUS CANADIEN D'ACCUEILLIR LES PASSAGERS DU SAINT LOUIS

En mai 1939, 937 réfugiés, majoritairement des Juifs allemands, se sont embarqués sur un paquebot à Hambourg, en Allemagne, dans l'espoir d'échapper aux persécutions et aux violences dont ils étaient la cible depuis l'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933. Cuba, les États-Unis et le Canada ont refusé l'entrée sur leur territoire de ces réfugiés : ces trois pays étaient dotés de politiques d'immigration restrictives et antisémites. Le paquebot a été obligé de retourner en Europe, et les réfugiés ont débarqué en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en France, tous des pays qui ne tarderaient pas à être occupés par les nazis. Plus de 250 passagers du *Saint Louis* ont été assassinés durant l'Holocauste.



Le paquebot *Saint Louis* entouré d'embarcations plus petites, au port de Hambourg. United States Holocaust Memorial Museum, avec l'aimable autorisation de Herbert et Vera Karliner.

L'IMMIGRATION D'APRÈS-GUERRE

Peu de temps après l'Holocauste, le Canada a reconsidéré ses politiques discriminatoires, y compris ses politiques d'immigration. Avec réticence et après des débats dans tout le pays, le gouvernement a peu à peu assoupli ses critères d'admission et adopté une politique permettant l'accueil des Juifs déplacés d'Europe. Dans le Canada d'après-guerre, accueillir des réfugiés juifs était aussi une solution au besoin de main-d'œuvre qualifiée et bon marché. Parrainés par le ministère canadien du Travail, le Congrès juif canadien (CJC)² et d'autres organisations, environ 2 000 réfugiés ont été admis au Canada grâce aux programmes pour la main-d'œuvre tels que la Stratégie sur les travailleurs du textile, aussi connue sous le nom de « Tailor Project » (projet des tailleurs), ou bien pour travailler comme fourreurs ou chapeliers. Des Juifs canadiens ont aussi eu la possibilité de parrainer des Juifs européens comme « proches parents ». Entre 1947 et 1949, grâce au Projet des orphelins de guerre, le CJC a fait venir au Canada 1 123 orphelins juifs, qui ont été recueillis par des familles juives dans tout le pays. Dans les décennies qui ont suivi la fin de la guerre, le Canada a accueilli environ 40 000 survivants de l'Holocauste.

² Organisation, fondée en 1919, de défense et de lobbying de la communauté juive canadienne.

CONSIGNES DE L'ACTIVITÉ



DURÉE

2 périodes de cours (75 à 90 minutes par période)



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves s'instruiront, d'une part, sur l'Holocauste en lisant les extraits d'un journal intime rédigé en 1944 et en 1947. D'autre part, ils découvriront les politiques canadiennes d'immigration avant, pendant et après la guerre par le biais du court métrage *En quête d'un refuge : l'Holocauste et l'immigration juive au Canada*. En étudiant l'histoire du paquebot *Saint Louis*, les quotas d'immigration et le Projet des orphelins de guerre, les élèves comprendront les conséquences que les politiques d'immigration ont eues sur les Juifs d'Europe. En utilisant des témoignages directs (extraits de mémoires), ils se pencheront sur le Projet des orphelins de guerre, un des programmes ayant permis aux survivants de venir au Canada dans les années d'après-guerre.

Les élèves tireront des enseignements de l'Holocauste en réfléchissant à la réaction du Canada envers les réfugiés juifs d'Europe. Ils analyseront des sources primaires pour mieux comprendre les facteurs ayant attiré les migrants au Canada ainsi que les facteurs les ayant amenés à quitter leur pays d'origine, durant et après la guerre. De plus, les élèves comprendront mieux comment les communautés juives se sont établies au Canada, y compris les survivants de l'Holocauste (environ 40 000 personnes).



MATÉRIEL REQUIS

- Une tablette ou un ordinateur avec un accès à Internet
- Le *Cahier de lecture*
- Le *Cahier de l'élève*

Avant d'ajouter l'Holocauste à votre planification d'enseignement, il est important que vous preniez un moment pour réfléchir à votre maîtrise de l'histoire de l'Holocauste, à vos objectifs d'apprentissage et à vos méthodes d'enseignement. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous avons créé l'outil [*Premiers repères – un guide préparatoire à l'enseignement de l'Holocauste*](#). En explorant le guide *Premiers repères* et ses activités succinctes, vous pourrez vous familiariser avec les connaissances fondamentales de l'histoire de l'Holocauste, réfléchir à vos intentions pédagogiques et identifier les pratiques les mieux adaptées à vos élèves. Nous vous encourageons donc à consulter cette ressource pédagogique avant de leur présenter toute activité éducative sur l'Holocauste.

ADAPTATION



- Tout le matériel requis, y compris les PDF et les vidéos, est conforme aux normes d'accessibilité des provinces canadiennes.
- Si des élèves nécessitent plus de temps pour lire les extraits ou réaliser l'activité, envisagez de leur remettre le *Cahier de lecture* avant de faire l'activité en classe.
- Pour la deuxième partie de cette activité, attribuez le récit d'un des auteurs suivants aux élèves ayant besoin de plus de temps pour lire : John Freund, Michael Kutz ou Leslie Mezei.

ENRICHISSEMENT



- Consultez les sites Web des [Archives juives canadiennes](#) et du [Réseau canadien du patrimoine juif](#) pour en apprendre davantage sur les communautés juives du Canada.
- Consultez ces ressources pour en apprendre davantage sur le Projet des orphelins de guerre :
 - <https://vhec.org/open-hearts/french/>
 - <https://refairesavie.museeholocauste.ca/fra/projet-des-orphelins-de-guerre-o>
 - <https://memoirs.azrielifoundation.org/fr/exhibits/education-disrupted/une-nouvelle-vie-au-canada/>
- Lisez la transcription des excuses prononcées par le premier ministre Justin Trudeau, au nom du Canada, pour avoir refusé d'accueillir les réfugiés à bord du paquebot *Saint Louis* : <https://www.pm.gc.ca/fr/videos/2018/11/07/pm-trudeau-presente-des-excuses-concernant-sort-des-passagers-du-ms-saint-louis>

PREMIÈRE PARTIE

Analyse d'une source primaire



DURÉE

1 période de cours (75 à 90 minutes)



MATÉRIEL REQUIS

- *Cahier de lecture*, lecture préparatoire sur Susan Garfield (p. 35)
- *Cahier de lecture*, extraits du journal de Susan Garfield
- *Cahier de l'élève*, *Activité 1 - Analyse d'une source primaire*

CONSIGNES

ÉTAPE 1

Introduisez la notion de **source primaire** (aussi appelée « source historique ») et soulignez son importance pour étudier l'Histoire.

Définition de source primaire : « Les sources primaires sont des vestiges ou des témoignages provenant directement du moment ou de la période à l'étude. Les journaux personnels, les lettres, les photographies, les cartes et les artefacts [...] sont autant de sources de première main offrant un accès riche et privilégié aux réalités d'autrefois. Les sources secondaires, quant à elles, sont des témoignages de seconde main. Nous les appelons ainsi parce qu'elles ont été créées après les sources primaires et qu'elles reposent souvent sur des sources primaires, [comme le fait] un manuel scolaire³. »

ÉTAPE 2

Avant de lire les extraits du journal de Susan Garfield, les élèves se familiariseront avec le parcours de l'autrice, ainsi qu'avec ce qui s'est passé en Hongrie durant l'Holocauste. En classe entière, en petits groupes ou seuls, les élèves effectueront la lecture préparatoire sur Susan Garfield et consulteront les informations sur le contexte historique de la Hongrie, qui se trouvent dans le *Cahier de lecture*.

ÉTAPE 3

Seuls ou en équipes, les élèves liront les extraits du journal de Susan Garfield durant la guerre.

Note : En raison des objectifs de cette activité, certains extraits du journal ont été abrégés ou retirés.

ÉTAPE 4

Après la lecture des extraits du journal, les élèves devront effectuer l'analyse de cette source primaire en réalisant l'*Activité 1 - Analyse d'une source primaire*, qui se trouve dans le *Cahier de l'élève*.

ÉTAPE 5

Les élèves partageront leurs réponses en petits groupes ou avec toute la classe.

³ Mike Denos et Roland Case, *Enseigner la pensée historique*, trad. Stéphane Lévesque, Vancouver, C.-B., The Critical Thinking Consortium, 2013, p. 31.

DEUXIÈME PARTIE

Le Projet des orphelins de guerre



DURÉE

1 période de cours (75 à 90 minutes)



MATÉRIEL REQUIS

- Une tablette ou un ordinateur avec un accès à Internet afin d'accéder au [court métrage](#)
- Le *Cahier de l'élève* :
 - *Activité 2 - Retour sur le court métrage En quête d'un refuge : l'Holocauste et l'immigration juive au Canada*
 - *Activité 3 - Les témoignages des orphelins de guerre : notes de lecture*
- Le *Cahier de lecture* :
 - Lectures préparatoires
 - Témoignages des orphelins de guerre
- Une affiche cartonnée ou une grande feuille de papier (11 pouces sur 17 pouces)
- Des marqueurs

CONSIGNES

ÉTAPE 1

En classe entière, passez en revue les lectures préparatoires de Marie Doduck, Kitty Salsberg et Johnny Jablon, qui sont dans le *Cahier de lecture*.

ÉTAPE 2

Regardez le [court métrage](#) *En quête d'un refuge : l'Holocauste et l'immigration juive au Canada*. Le visionnement peut se faire en grand groupe ou individuellement.

ÉTAPE 3

Après avoir visionné le court métrage, les élèves réaliseront l'*Activité 2 - Retour sur le court métrage* dans le *Cahier de l'élève*.

Vous pouvez aussi donner les étapes 1 à 3 à faire à la maison, après avoir fait l'*Activité 1*.

ÉTAPE 4

Lisez la déclaration suivante à vos élèves :

Aujourd'hui, nous allons lire des extraits de mémoires écrits par des survivants de l'Holocauste qui sont venus au Canada après la guerre. Tous ces survivants ont immigré au Canada grâce au Projet des orphelins de guerre. Toutefois, ils étaient originaires de lieux différents et sont arrivés à des moments différents en 1947 ou en 1948. Certains ont connu des expériences positives en arrivant au Canada, d'autres ont fait face à des défis importants. Certains ont commencé leur nouvelle vie facilement, tandis que d'autres ont eu beaucoup de mal à trouver leur place. Chaque groupe va découvrir l'expérience d'un survivant qui est venu au Canada par l'intermédiaire du Projet des orphelins de guerre, puis nous partagerons l'histoire que nous avons apprise avec toute la classe.



CONSEIL

Comme les textes varient en longueur et en difficulté, vous pouvez demander aux élèves de lire les extraits (étape 5) et de réaliser l'Activité 3 du *Cahier de l'élève* (étape 6) à la maison. Puis, quand vous ferez l'activité en classe, demandez-leur de parcourir les extraits avant de faire les étapes 7 à 9.

ÉTAPE 5

Répartissez les élèves en équipes de deux ou plus et attribuez un auteur à chaque groupe.

Note : Les extraits des mémoires ne sont pas tous de même longueur. Le contenu des extraits sélectionnés convient à un public de 11 ans et plus. Les mémoires d'où proviennent ces extraits sont toutefois recommandés aux élèves de 14 ans et plus ou de 16 ans et plus seulement. Voici la liste des mémoires cités :

EXTRAITS COURTS

- Michael Kutz, *Si, par miracle*
- Leslie Mezei, *Des destins noués*
- John Freund, *La Fin du printemps*

EXTRAITS DE LONGUEUR MOYENNE

- Molly Applebaum, *Les Mots enfouis : le journal de Molly Applebaum*
- Susan Garfield, *Tant d'adieux : les journaux de Susan Garfield*
- Michael Mason, *Au fil d'un nom*

EXTRAITS LONGS

- Johnny Jablon, *Souvenez-vous*
- Kitty Salsberg, *Unies dans l'épreuve*
- Marie Doduck, *L'Enfant du silence*

ÉTAPE 6

Pendant et après la lecture de leurs extraits, les élèves rempliront la page de l'Activité 3 – *Les témoignages des orphelins de guerre : notes de lecture*, qui se trouve dans le *Cahier de l'élève*.

ÉTAPE 7

Donnez à chaque groupe une affiche cartonnée ou une grande feuille de papier de 11 pouces sur 17 pouces ainsi que des marqueurs. Les élèves résumeront l'histoire du survivant qu'ils ont étudiée en la représentant de manière visuelle. Ils peuvent choisir d'ajouter des mots ou des expressions, des images ou des symboles, et organiser leur travail en suivant la chronologie du récit ou non.

ÉTAPE 8

Chaque groupe présentera l'histoire de son auteur à la classe. Si plusieurs groupes ont le même auteur, vous pouvez leur demander de faire une présentation commune.

Avec toute la classe, au moyen d'une discussion, faites la synthèse de ce qui a été appris. Voici des pistes de réflexion pour guider la conversation :

- Quels sont les points communs entre les récits des survivants ? Quels éléments sont mentionnés par tous les survivants ou par la plupart d'entre eux ?

(Ex. : la décision de fuir l'Europe, la traversée en bateau, l'arrivée au Canada, le rôle du Congrès juif canadien, la rencontre avec une personne de l'assistance sociale, la rencontre avec une famille d'accueil, le début d'une nouvelle vie au Canada, etc.)

- Quelles différences observez-vous entre les récits des survivants ?

(Ex. : leur pays d'origine, la période de l'année où ils sont arrivés au Canada et l'âge qu'ils avaient alors, ce qu'ils ont fait à leur arrivée au Canada, leur intégration au sein de leur famille d'accueil, leur adaptation à leur nouveau quotidien, les défis rencontrés, etc.)

- Pourquoi est-il important d'étudier les événements historiques à l'aide de témoignages tels que les histoires de survivants et de sources historiques telles que les pages d'un journal intime ?
- Que pensez-vous de la réaction du Canada durant l'Holocauste ? Pensez-vous que le gouvernement canadien aurait pu agir différemment ?
- Pourquoi est-il important de continuer d'étudier l'Holocauste ?
- Considérant que l'Holocauste ne s'est pas passé au Canada, pourquoi est-il important de continuer d'y commémorer l'Holocauste par la création de monuments commémoratifs et la tenue de cérémonies publiques ?

